



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/245

Attribution d'une subvention à l'UGFRL pour le remboursement des fluides du foyer restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175)

Direction de l'Action Sociale □

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/245 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UGFRL POUR LE
REMBOURSEMENT DES FLUIDES DU FOYER
RESTAURANT KLEBER, SIS 78 RUE TRONCHET A LYON
6E (EI 06175) (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées.

L'UGFRL constitue l'une de ses associations, à travers son activité de restauration-animations en faveur des personnes âgées en établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) et à domicile.

Ce soutien de la Ville de Lyon se concrétise par des conventions de mises à disposition de locaux, et l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement en faveur de l'Association UGFRL destinée au maintien et à l'amélioration du service rendu aux personnes âgées.

L'UGFRL bénéficie de la gratuité de la mise à disposition de locaux et des fluides consommés, car ils sont installés au sein des EHPA gérés par le CCAS.

Un site de restauration de l'UGFRL est installé dans des locaux privés, pour lesquels la Ville de Lyon a pris un bail et règle directement le loyer. Il s'agit du foyer-restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6^e.

Conformément à la convention de mise à disposition de locaux établie entre la Ville de Lyon et l'UGFRL, cette dernière règle les fluides du foyer-restaurant, puis présente une demande de remboursement sous forme de subvention, auprès de la Ville de Lyon, sur présentation des factures acquittées d'eau, gaz, et d'électricité pour l'exercice écoulé.

Nous sommes amenés aujourd'hui à approuver cette subvention annuelle pour l'aide au paiement des fluides du foyer restaurant Kléber pour l'année 2013, soit un montant total de 3 086,51 euros.

Vous trouverez, joint au rapport, le récapitulatif des paiements effectués par l'UGFRL pour ce site.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1- Une subvention de 3 086,51 euros est allouée à l'UGFRL pour le paiement des fluides du foyer-restaurant Kléber à Lyon 6^e, conformément aux termes de la convention établie entre la Ville de Lyon et l'UGFRL.

2- Le montant de cette subvention de 3 086,51 euros sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6574, fonction 61, ligne de crédit 41294 du budget de l'exercice 2014 (programme VIESENIORS – Opération MAINTDOM - enveloppe Foyers restaurants des personnes âgées).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE